



Tél. : 01.34.70.03.11
Fax : 01.30.34.27.68
E-mail : mairie@bernes95.fr

2023-156

AUTORISATION VIDE MAISON
3 avenue de l'Île de France
9 & 10 septembre 2023

Le Maire de Bernes-sur-Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1 et suivants ;
Vu le Code du commerce et notamment les articles L.310-2, L.310-5, R.310-8, R.310-9 et R.310-19 ;
Vu le Code Pénal et notamment les articles R.321-1 et R.321-9 ;
Considérant que les ventes au déballage doivent faire l'objet d'une déclaration préalable en Mairie.
Considérant la demande formulée par Madame WINDELS Françoise en date du 29 août 2023.

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Il est accusé réception de la déclaration de Madame WINDELS Françoise, qui est autorisée à organiser une vente au déballage dite « vide maison » les 9 et 10 septembre 2023 au 3 avenue de l'île de France 95340 Bernes-sur-Oise.

ARTICLE 2 :

Madame WINDELS Françoise s'engage à respecter les dispositions prévues par le Code du Commerce notamment en ne proposant à la vente que des objets personnels et usagés et en ne disposant pas de meubles ou bibelots sur le domaine public limitrophe.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera notifié à Madame WINDELS .

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté peut être déféré à la juridiction administrative compétente (Tribunal Administratif de PONTOISE) dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification à l'intéressé.

ARTICLE 5 :

Madame WINDELS Françoise
Monsieur le Maire de Bernes-sur-Oise,
Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Persan
Monsieur le Responsable de le Police Municipale de Bernes-sur-Oise.
Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Bernes-sur-Oise, le 29 Août 2023
Le Maire,

Olivier ANTY

